PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 7 novembre 2016** à **19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Steve Robert
Yvon Lamontagne
Jean-Guy Gingras
Robert Ranger
Jacques Laurendeau
Pierre Côté
Nathalie Bélanger
Nathalie Pelletier
Diane Pelletier

Sous la présidence de Madame la Mairesse Vicki-May Hamm.

Sont également présents le directeur général intérimaire, M. Claude Marcoux, et la greffière adjointe, Me Marie-Pierre Gauthier.

Sont absentes la greffière Me Sylviane Lavigne et la conseillère madame Denise Poulin-Marcotte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER

   3.1) Dépôt et diffusion du rapport de la mairesse sur la situation financière;
   3.2) Dépôt de la liste des contrats.

4. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

5. FINANCES

   5.1) Services professionnels pour un audit indépendant;
   5.2) Octroi de contrat pour fourniture et livraison de pierre concassée MG-20;
   5.3) Octroi de contrat pour fourniture et installation d'un système de distribution de lubrifiants en vrac.

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

   6.1) Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017;
   6.2) Entente de règlement hors cour;
   6.3) Signature d'actes notariés;
   6.4) Diverses promesses.

7. RESSOURCES HUMAINES

   7.1) Création de la catégorie d'emploi de technicien à la paie;
   7.2) Reclassification du poste de chef de division, Culture, Bibliothèque et Patrimoine;
   7.3) Modification de statut d'une employée;

7.4) Embauche d'une conseillère en urbanisme, Division urbanisme;
7.5) Embauche d'un opérateur concierge, Division sports, activités physiques et plein air.

8. ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1) Demandes d'approbation de PIIA;
8.2) Entente avec l'Association des propriétaires de Southière sur le Lac inc.;
8.3) Services professionnels pour des travaux d'aménagement dans le ruisseau Castle.

9. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1) Entente avec la Corporation de la maison Merry pour la Phase 2 du mandat de démarrage et gestion du projet de la maison Merry;
9.2) Programme de soutien à l'élite sportive 2016;
9.3) Programme de soutien à la pratique artistique 2016;
9.4) Demande de subvention au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme du Fonds des petites collectivités – Volet 2;
9.5) Demande d'appui du Centre d'écoinitiatives populaires.

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

12. QUESTIONS DE LA SALLE

13. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur COGECO et Câble-Axion.

La séance sera aussi diffusée sur le site Internet de la Ville d'ici deux jours pour permettre un meilleur rayonnement de l'information. L'adresse de la Ville est le www.ville.magog.qc.ca/seances.

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

---

1. 453-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST Proposé par le conseiller Jacques Laurendeau
Appuyé par le conseiller Pierre Côté

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DE RAPPORTS FINANCIERS

3.1) 454-2016 Dépôt et diffusion du rapport de la mairesse sur la situation financière

Madame la Mairesse dépose le rapport sur la situation financière de la Ville et en exprime les faits saillants. Ce rapport traite des états financiers, du dernier rapport des vérificateurs externes, du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice financier en cours et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations. Il inclut aussi une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Ville, d'un organisme mandataire ou d'un organisme supramunicipal;

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Bélanger
Appuyé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que la publication dans « Le Reflet du Lac » le 19 octobre 2016 du rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville soit considérée comme équivalente à la distribution à chaque adresse civique, tel que prévu par la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2) Dépôt de la liste des contrats

Madame la Mairesse dépose la liste des contrats que la municipalité a conclus et la liste des chèques émis depuis le 5 octobre 2015, soit la date de la dernière séance du conseil au cours de laquelle elle a fait rapport de la situation financière.

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), ces listes comprennent :

a) les contrats de plus de 25 000 $;

b) les contrats de plus de 2 000 $ conclus avec un même contractant, si l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 $.

4. 455-2016 APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal approuvé par la présente résolution au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST Proposé par la conseillère Diane Pelletier
Appuyé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 17 octobre 2016 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. FINANCES

5.1) 456-2016 Services professionnels pour un audit indépendant

ATTENDU QUE la Ville de Magog a, sur invitation, demandé des prix pour les services professionnels reliés à un audit indépendant;

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes sont les suivantes :

Nom de la firme	***Prix global avant taxes***	***Pointage final***
Deloitte s.e.n.c.r.l.-s.r.l.	61 500 $	20,94
Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.r.c.l.	64 500 $	20,37

ATTENDU QUE la firme Deloitte s.e.n.c.r.l.-s.r.l. a obtenu la meilleure note finale;

IL EST Proposé par le conseiller Jean-Guy Gingras
Appuyé par le conseiller Robert Ranger

Que la firme Deloitte s.e.n.c.r.l.-s.r.l. soit mandatée pour les services professionnels, pour un audit indépendant pour un total de 61 500 $, avant taxes, pour une période de trois ans suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier APP-2016-450-I et son offre de service ouverte le 30 septembre 2016.

Le mandat est à prix forfaitaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2) 457-2016 Octroi de contrat pour fourniture et livraison de pierre concassée MG-20

ATTENDU QUE la Ville a, sur invitation, demandé des prix pour fourniture et livraison de pierre concassée MG-20;

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes sont les suivantes :

Nom de la firme	***Prix global avant taxes***
Pavage Maska inc.	76 900 $
Construction DJL inc.	79 450 $
Couillard construction limitée	80 000 $
Sintra inc. – Région Estrie	86 900 $

ATTENDU QUE Pavage Maska inc. est le plus bas soumissionnaire et qu'il est conforme;

IL EST Proposé par le conseiller Pierre Côté
Appuyé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que le contrat pour fourniture et livraison de pierre concassée MG-20 soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Maska inc., pour un total de 76 900 $, avant taxes, suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier APP-2016-460-I et la soumission de l'entrepreneur ouverte le 26 octobre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3) 458-2016 Octroi de contrat pour fourniture et installation d'un système de distribution de lubrifiants en vrac

ATTENDU QUE la Ville a, sur invitation, demandé des prix pour la fourniture et l'installation d'un système de distribution de lubrifiants en vrac;

ATTENDU QUE la soumission ouverte est la suivante :

Nom de la firme	***Prix global avant taxes***
Groupe ISN Canada inc.	41 696,68 $

ATTENDU QUE Groupe ISN Canada inc. est le seul soumissionnaire et qu'il est conforme;

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Pelletier
Appuyé par la conseillère Diane Pelletier

Que le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de distribution de lubrifiants en vrac soit adjugé au seul soumissionnaire conforme, soit Groupe ISN Canada inc., pour un total de 41 696,68 $, avant taxes, suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier APP-2016-470-I et la soumission de l'entrepreneur ouverte le 19 octobre 2016.

Le contrat est à prix forfaitaire et unitaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

6.1) 459-2016 Calendrier des séances du conseil

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'avant le début de chaque année civile, le conseil municipal établit le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST Proposé par le conseiller Steve Robert
Appuyé par le conseiller Jean-Guy Gingras

Que le conseil municipal adopte le calendrier suivant de ses séances ordinaires en 2017 :

le lundi 16 janvier
le lundi 6 février
le lundi 20 février
le lundi 6 mars
le lundi 20 mars
le lundi 3 avril
le mardi 18 avril
le lundi 1er mai
le lundi 15 mai
le lundi 5 juin
le lundi 19 juin
le lundi 3 juillet
le lundi 21 août
le mardi 5 septembre
le lundi 18 septembre
le lundi 2 octobre
le lundi 20 novembre
le lundi 4 décembre

Toutes les séances auront lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, à 19 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2) 460-2016 Entente de règlement hors cour

ATTENDU QUE la Ville de Magog a un litige avec la société 9204-5822 Québec inc. dans le dossier de cour no 450-17-005714-510, suite à des travaux effectués par la Ville;

ATTENDU QUE sans admission de quelque nature que ce soit, mais dans le seul but d'éviter les frais d'un procès, les parties ont convenu de régler ce dossier hors cour;

IL EST Proposé par le conseiller Robert Ranger
Appuyé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que la Ville de Magog autorise la mairesse ou la personne occupant le poste de maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, le document de transaction à intervenir entre les parties, constatant l'entente et mettant fin au litige, ainsi que les documents nécessaires au respect de cette transaction, incluant les actes établissant les servitudes octroyées;

Que la promesse de servitude de passage au bénéfice de 9204-5822 Québec inc., contenue au document de transaction contre le lot 4 227 505 ainsi qu'une partie des lots 4 227 355 et 4 227 445, sur une largeur de trois mètres, soit acceptée, aux conditions de la transaction;

Que la promesse de servitude pour le passage d'une ligne de distribution électrique au bénéfice de la Ville de Magog, contenue au document de transaction contre les lots 4 227 439, 4227 510 et 4 227 523, sur une largeur de quinze mètres, soit acceptée, aux conditions de la transaction.

Tous les lots mentionnés dans cette résolution sont du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead.

Il n'y a aucun coût pour l'acquisition de ces servitudes, outre les frais connexes qui sont assumés conformément aux conditions de la transaction.

Cette entente prévoit la cession d'une servitude de passage au bénéfice de la société 9204-5822 Québec inc., la mise en place d'un ponceau sur le terrain appartenant à 9204-5822 Québec inc. et la cession d'une servitude pour une ligne de distribution électrique, au bénéfice de la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3) 461-2016 <u>Signatures d'actes notariés</u>

IL EST Proposé par le conseiller Pierre Côté
Appuyé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que la mairesse ou la personne occupant le poste de maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville :

a) L'acte de servitude de conservation et de non construction entre Syndicat de copropriété Memphré club phase I, Le 2112 Memphré club (Syndicat de copropriété), Syndicat de copropriété 2085 Place du Club Memphré et la Ville de Magog préparé par Me Anne Pomerleau, notaire, contre les lots 3 275 046, 3 275 047, 3 275 048 et 3 485 534;

b) L'acte de servitude entre Syndicat de copropriété Memphré club phase I, Le 2112 Memphré club (Syndicat de copropriété), Syndicat de copropriété 2085 Place du Club Memphré et la Ville de Magog préparé par Me Anne Pomerleau, notaire, pour des conduites d'aqueduc contre une partie des lots 3 275 046, 3 275 047 et 3 485 263, pour une borne fontaine contre une partie des lots 3 275 063 et 3 485 539 pour un fossé de drainage contre une partie des lots 3 275 046, 3 275 048, 3 275 718 et 3 485 263;

c) L'acte de cession entre Syndicat de copropriété Memphré club phase I, Le 2112 Memphré club (Syndicat de copropriété), Syndicat de copropriété 2085 Place du Club Memphré et la Ville de Magog préparé par Me Anne Pomerleau, notaire, concernant une partie des lots 3 275 048, 3 275 718 et 3 485 263. La cession est faite à titre gratuit.

   Cette parcelle de terrain est acquise à des fins de rue.

Tous les lots mentionnés ci-dessus sont du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4) 462-2016 Diverses promesses

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Pelletier
Appuyé par la conseillère Diane Pelletier

Que la promesse de cession d'une servitude contre une partie du lot 3 275 076 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, d'une superficie approximative de 503 mètres carrés, sur la rue Desjardins, signée le 31 octobre 2016 par Mme Luce Dessureault, soit acceptée, aux conditions de cette promesse.

La servitude est acquise à des fins de piste cyclable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1) 463-2016 Création de la catégorie d'emploi de technicien à la paie

ATTENDU QU'après une rencontre tenue le 19 octobre 2016, la commission des Ressources humaines a reconnu le besoin d'abolir la catégorie d'emploi de préposé à la paie et de créer la catégorie d'emploi de technicien à la paie;

ATTENDU QUE lors de cette même rencontre, la commission des Ressources humaines a reconnu le besoin d'attribuer le poste aux deux titulaires actuels de l'emploi de préposé à la paie;

IL EST Proposé par le conseiller Steve Robert
Appuyé par le conseiller Yvon Lamontagne

D'abolir la catégorie d'emploi de préposé à la paie à la classe 6 de la grille salariale des salariés syndiqués et de créer la catégorie d'emploi de technicien à la paie à la classe 7 de la grille salariale des salariés syndiqués et de l'attribuer aux deux titulaires de l'emploi de préposé à la paie, et ce, à compter du 14 novembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2) 464-2016 Reclassification du poste de chef de division, Culture, Bibliothèque et Patrimoine

ATTENDU QU'après une rencontre tenue le 19 octobre 2016, la commission des Ressources humaines a reconnu que les tâches du poste de chef de division, Culture, Bibliothèque et Patrimoine ont considérablement augmenté au niveau de la culture et du patrimoine. Les membres de la commission ont ainsi reconnu le besoin de modifier cet emploi pour lui attribuer la classe 7 de la grille salariale des employés cadres et non syndiqués au lieu de la classe 6.

IL EST Proposé par le conseiller Jean-Guy Gingras
Appuyé par le conseiller Robert Ranger

De modifier la classe salariale du poste de chef de division, Culture, Bibliothèque et Patrimoine, pour la classe 7 de la grille salariale des employés cadres et non syndiqués, et ce, rétroactivement au 14 août 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3) 465-2016 Modification de statut d'une employée

ATTENDU QUE le poste syndiqué de secrétaire à la Direction générale prévoit, en plus du soutien administratif pour la direction générale, des tâches dans des dossiers stratégiques, de négociation de convention collective, de relations de travail et de prise en charge de nouveaux promoteurs;

ATTENDU QU'après une rencontre tenue le 19 octobre 2016, la commission des Ressources humaines a accepté de modifier le statut de ce poste;

IL EST Proposé par le conseiller Jacques Laurendeau
Appuyé par le conseiller Pierre Côté

Que le poste syndiqué de secrétaire à la direction générale soit modifié par un poste d'employé non syndiqué d'adjoint administratif à la direction générale et au développement industriel, à l'échelon 2 de la classe salariale 3 aux conditions du Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4) 466-2016 Embauche d'une conseillère en urbanisme, Division urbanisme

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Bélanger
Appuyé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que Mme Josiane K. Pouliot soit embauchée comme salariée en évaluation, au poste permanent de conseillère en urbanisme, Division urbanisme, à compter du 30 novembre 2016, aux conditions de la Convention collective et qu'elle soit rémunérée à l'échelon 1, de la classe 10 des taux de salaire.

Il est à noter que sa période d'évaluation est de 1 400 heures travaillées à taux horaire régulier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.5) 467-2016 Embauche d'un opérateur concierge, Division sports, activités physiques et plein air

IL EST Proposé par la conseillère Diane Pelletier
Appuyé par le conseiller Steve Robert

Que M. Jessé Thomas soit embauché comme salarié permanent au poste d'opérateur concierge, Division sports, activités physiques et plein air, à compter du 8 novembre 2016, aux conditions de la Convention collective et qu'il soit rémunéré à l'échelon 1, de la classe 4 des taux de salaire.

Il est à noter que la période d'évaluation de M. Thomas est déjà terminée puisqu'il a comptabilisé plus de 1 400 heures travaillées à un poste de salarié régulier, à un taux horaire régulier et sans interruption de son lien d'emploi. La date d'ancienneté du 18 août 2015 lui est reconnue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Avant l'étude du point suivant, le conseiller Jean-Guy Gingras déclare avoir un intérêt particulier dans la question qui sera prise en délibération. En conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

8.1) 468-2016 <u>Demande d'approbation de PIIA</u>

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé divers plans à l'égard desquels s'applique un Règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

IL EST Proposé par le conseiller Yvon Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants soient approuvés aux conditions recommandées par le CCU, incluant, s'il y a lieu, l'obligation de fournir une garantie financière :

No CCU	***Adresse des travaux***	***Propriétaire ou occupant***	***Type de permis demandé***
16-0141	112, rue Merry Sud	Église évangélique libre et als.	Certificat d'autorisation
16-0142	27, rue du Lac	9066-4715 Québec inc., a/s Jean-Guy Gingras	Permis de construire
16-0150	78, Principale Ouest	Luc Crevier	Certificat d'autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Jean-Guy Gingras s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution.

8.2) 469-2016 <u>Entente avec l'Association des propriétaires de Southière sur le Lac inc.</u>

IL EST Proposé par le conseiller Robert Ranger
Appuyé par le conseiller Jean-Guy Gingras

Que la mairesse ou la personne occupant le poste de maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, une entente concernant l'implantation d'une enseigne de projet domiciliaire sur une partie des lots 3 485 170 et 3 485 380 du cadastre du Québec avec l'Association des propriétaires de Southière sur le Lac inc.

Cette entente a pour but l'implantation d'une enseigne identifiant le secteur avenue de la Plage sur l'îlot de verdure à l'intersection du chemin Southière et de l'avenue de la Plage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avant l'étude du point suivant, le conseiller Robert Ranger déclare avoir un intérêt particulier dans la question qui sera prise en délibération. Il déclare qu'il est propriétaire d'un immeuble situé en bordure du ruisseau Castle. En conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

8.3) 470-2016 <u>Services professionnels pour des travaux d'aménagement dans le ruisseau Castle</u>

ATTENDU QUE la Ville de Magog a, sur invitation, demandé des prix pour les services professionnels reliés aux travaux d'aménagement dans le ruisseau Castle;

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes sont les suivantes :

Soumissionnaire	***Axio Environnement inc.***	***WSP Group Consulting inc.***
Pointage total intérimaire	71,8	78,6
Prix soumis, avant taxes (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70 %)	47 615 $	76 280 $
Pointage final	25,6	16,9
Rang et adjudicataire	1	2

ATTENDU QUE la firme Axio Environnement inc. a obtenu la meilleure note finale;

IL EST Proposé par le conseiller Jacques Laurendeau
Appuyé par le conseiller Pierre Côté

Que la firme Axio Environnement inc. soit mandatée pour les services professionnels, plans et devis et surveillance pour les travaux d'aménagement dans le ruisseau Castle pour un total de 47 615 $, avant taxes, suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier ENV-2016-007-I et son offre de service ouverte le 27 octobre 2016.

Le mandat est à prix forfaitaire.

La réalisation des travaux est prévue en une seule phase, soit pour une période de 1 an.

Que cette firme soit mandatée pour demander les autorisations nécessaires auprès du MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec ces demandes.

Le gestionnaire de projet attitré de la Ville de Magog procédera à une évaluation de rendement de l'adjudicataire en fonction des critères suivants, le tout conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* : respect des délais de livraison ou des échéanciers, documentation fournie, communications ou collaboration, qualité des services rendus, respect des diverses spécifications requises par la Ville de Magog dans son appel d'offres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Robert Ranger s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution.

9. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1) 471-2016 Entente concernant la phase 2 du mandat de démarrage et de gestion du projet de la maison Merry avec la corporation de la maison Merry

IL EST Proposé par la conseillère Diane Pelletier
Appuyé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que la mairesse ou la personne occupant le poste de maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, une entente concernant la phase 2 du mandat de démarrage et de gestion du projet de la maison Merry avec la corporation de la maison Merry, prévoyant le versement d'une subvention de 47 000 $.

Cette entente a pour but de confier la responsabilité à la Corporation et d'accompagner la Ville dans la gestion de trois volets du projet : financement privé, restauration/construction et scénographie-communication.

Le vote a été demandé et pris.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Ont voté pour :	A voté contre :
Steve Robert	Yvon Lamontagne
Jean-Guy Gingras	
Robert Ranger	
Jacques Laurendeau	
Pierre Côté	
Nathalie Bélanger	
Nathalie Pelletier	
Diane Pelletier	

9.2) 472-2016 Programme de soutien à l'élite sportive 2016

IL EST Proposé par le conseiller Steve Robert
Appuyé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que la Ville de Magog octroie un montant total de 3 475 $ aux athlètes dont le nom sera dévoilé lors de la soirée Honneur aux jeunes athlètes et artistes de la Ville de Magog, en conformité avec le Programme de soutien à l'élite sportive 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.3) 473-2016 Programme de soutien à la pratique artistique 2016

IL EST Proposé par le conseiller Yvon Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jean-Guy Gingras

Que la Ville de Magog octroie un montant total de 1 843,50 $ aux artistes dont le nom sera dévoilé lors de la soirée Honneur aux jeunes athlètes et artistes de la Ville de Magog, en conformité avec le Programme de soutien à la pratique artistique 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.4) 474-2016 Demande de soutien financier au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme du Fonds des petites collectivités – volet 2

IL EST Proposé par le conseiller Robert Ranger
Appuyé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que la Ville de Magog autorise la présentation du projet de modification des systèmes de réfrigération à l'aréna de Magog au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) dans le cadre du programme du Fonds des petites collectivités - volet 2;

Que la Ville de Magog s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Que la Ville de Magog désigne Mme Judith Gagnon, chef de division Sports, Activités physiques et Plein air, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.5) 475-2016 Demande d'appui du Centre d'écoinitiatives populaires

IL EST Proposé par le conseiller Pierre Côté
Appuyé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que la Ville de Magog appuie la demande d'aide financière du Centre d'écoinitiatives populaires (CÉPOP) auprès de la MRC Memphrémagog dans le cadre du Fonds de développement des territoires, politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC.

Cette demande financière est de 35 000 $ et concerne un projet de continuum ville-campagne pour l'autonomie alimentaire qui cadre dans nos orientations stratégiques de la communauté tel que :

a) Faciliter l'intégration, l'équité sociale et le développement d'un fort sentiment d'appartenance, notamment grâce à des politiques innovantes et au renforcement du caractère animé et culturel de la ville;

b) Miser sur la qualité et l'accessibilité de l'éducation et de la formation pour favoriser l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée dont les compétences sont en adéquation avec les axes de développement de Magog.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière adjointe dépose les documents suivants :

a) Rapport budgétaire non consolidé au 31 août 2016;

b) Embauche du personnel temporaire, saisonnier et étudiant au 27 octobre 2016;

c) Liste des comptes payés en octobre 2016 totalisant 7 952 348,47 $;

d) Statistiques d'émission de permis au 31 octobre 2016.

12. QUESTIONS DE LA SALLE

<u>Questions d'intérêt particulier</u>

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière adjointe à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

<u>Questions des personnes présentes</u> :

Les intervenants sont :

- M. Michel Gauthier :
  - Candidatures aux élections 2017;
  - Implication de la Ville pour l'Hôpital de Magog.

- Mme Étiennette Thériault :
  - Remerciements concernant le service de sécurité incendie.

- M. Roland Maheux :
  - Remerciements concernant le MADA (Municipalité amie des aînés) et la politique familiale;
  - Félicitations pour le Souper du partage;
  - Ventes de garage.

- Mme Monique Jolin :
  - Projets pour jeunes familles en région rurale.

- M. Michel Raymond :
  - Maison Merry.

13. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil livrent leurs messages et commentaires, en commençant par la conseillère Nathalie Pelletier. Par la suite, Madame la Mairesse informe la population des différents dossiers actifs et des activités prévues sur le territoire.

14. 476-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Pelletier
Appuyé par la conseillère Diane Pelletier

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 20 h 43.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

_____ _____
Mairesse Greffière adjointe